

Précisions de la Banque Centrale de Tunisie sur la situation des banques publiques

M. Chedly AYARI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), a affirmé dans son discours sur la situation des banques publiques, lors d'une conférence de presse tenue le 02 avril 2013 au siège de la banque, que : « les banques publiques font face à certaines difficultés, d'où la décision de les soumettre à un audit global. Cet audit permettra, avant la fin de 2013, d'élaborer une approche claire à même de remédier à ces difficultés et qui consistera en l'une des hypothèses suivantes : soit redresser la situation des banques publiques tout en conservant leur statut actuel, soit les fusionner dans le cadre d'un méga-pôle bancaire public ou encore privatiser certaines d'entre-elles dans le cadre d'un partenariat public - privé ».

Le discours du gouverneur fait apparaître que les hypothèses potentielles ont été étudiées, sans pour autant focaliser exclusivement sur l'hypothèse de la privatisation.

Toutefois, et au vu de certaines réactions et lectures économiques non objectives que le discours du Gouverneur aurait suscitées, nous estimons nécessaire d'apporter les précisions suivantes, afin d'éviter toute équivoque :

D'abord, les banques publiques occupent une place fondamentale dans le financement de l'économie et la mobilisation de l'épargne, en tant que mémoire financière de la Tunisie, et ont toujours été au service de l'entreprise économique surtout pendant les périodes difficiles, comme en témoigne la poursuite de leur soutien aux opérateurs économiques au cours des deux dernières années. Ainsi, statuer sur le devenir des banques publiques, que ce soit par leur fusion pour la création d'un méga-pôle bancaire public ou par la privatisation de certaines d'entre-elles dans le cadre d'un partenariat public-privé, relève toujours des prérogatives de l'Etat en sa qualité d'actionnaire de référence et ce, en s'alignant sur ce que requièrent les priorités

économiques et l'intérêt national, tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées, notamment les partenaires sociaux.

En second lieu, les problèmes financiers auxquels font face certaines banques publiques et résultant principalement du fait qu'elles assument la part la plus importante dans le financement du développement, mais aussi de certaines défaillances au niveau de leur systèmes de gouvernance et de gestion de risque, ne sont pas aussi graves pour menacer leur pérennité.

Troisièmement, l'opération d'audit global qui touchera l'ensemble des banques publiques a été décidée par l'Etat, fin 2011 et non par la BCT et ce, afin de cerner les insuffisances au sein de ces banques et d'instaurer des programmes de réforme pour la restructuration de ces institutions sur des bases solides et saines, ce qui leur garantira les fondements de la solidité financière et opérationnelle et renforcera leur positionnement et leur compétitivité, en vue de leur donner un nouvel élan dans leurs activités et plus d'efficacité dans le financement de l'économie.